

**COMPTE RENDU D'UNE RENCONTRE DE LA TABLE GIRT MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR,
TENUE LE JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020, DE 13 H À 16 H 15
VIDÉOCONFÉRENCE TEAMS**

Membres présents

| | | |
|---|---------------------------|--|
| X | Henri Jacob | Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue |
| | Pascal Houle | Agent de liaison FQCQ |
| | Luc Dubois | Association Chasse & Pêche de Val-d'Or |
| | Claude Caron | Association des Trappeurs de l'est de Senneterre |
| | Réjean Beaudet | |
| | Vacant | Association régionale des Pourvoyeurs de l'Abitibi-Témiscamingue |
| X | Ghyslaine Dessureault | |
| | Luc Rioux | Club de motoneige Lions de Senneterre |
| | Vacant | Comité Forêt de Kitcisakik |
| | Louis-Michel Dubé | Conseil des Atikamekw d'Opitciwan |
| | Yvon Racine | |
| | Louis Imbeau | Conseil régional en environnement (CREAT) |
| X | Aurore Lucas | |
| X | Christine Leduc | Eacom |
| | Jacques Cormier | Fédération québécoise de la Faune |
| | | Association Chasse & Pêche de Val-d'Or |
| X | Stéphanie Racicot | MFFP – UG 83 (Val-d'Or) |
| X | Cathy Labrie | |
| X | Nicolas Massé-Audet | MFFP – UG 84 (Mégiscane) et 86 sud |
| X | Gilles Fournier | |
| X | Marie-Ève Lacombe | Direction régionale Abitibi-Témiscamingue MFFP |
| | Mélanie Falardeau | MRC d'Abitibi |
| X | Jacinthe Pothier | MRC de La Vallée-de-l'Or |
| X | Philippe Major | |
| | Claude Lebel | Norbord |
| X | Christian-Raphael Gilbert | OBVAJ |
| X | François Denis | Produits forestiers Résolu |
| | Francis Perreault | |
| | Marcel Leblanc | Regroupement des locataires de terres publiques (RLTP) |
| | Johanne Vienneau | Réserve faunique La Vérendrye |
| | Yannick Dufour | |
| | Olivier Pitre | SESAT |
| X | Olivier Cadieux | MRC Abitibi |
| | Nathalie Dufresne | Ville de Rouyn-Noranda |
| X | Mel-Annie Paquin | Ville de Senneterre |
| | Jean-Maurice Matte | |

Aussi présent :

- Yves Graffteaux – OBVT

Ouverture de la séance à 13 h

1. Mot de bienvenue et demande d'autorisation d'enregistrement

Avant le début de la rencontre, Stéphanie Racicot, du ministère des Forêts, de la faune et des Parcs (MFFP), accueille Cathy Labrie, nouvelle responsable des consultations et de l'harmonisation en remplacement de Dominique Deshaies.

Philippe Major souhaite la bienvenue aux membres en rappelant les consignes pour assurer le bon déroulement de la rencontre en vidéoconférence. Une demande d'autorisation d'enregistrement est faite auprès des membres par Philippe Major pour faciliter la rédaction du présent compte-rendu. Ceux s'opposant à l'enregistrement ont été invité à se manifester. Aucun membre ne s'est opposé à l'enregistrement.

Avant la lecture et l'adoption de l'ordre du jour proposé, il est demandé aux membres si des sujets doivent être ajoutés au point 11. Divers. Henri Jacob, de l'Action Boréale, demande l'ajout d'un point sur les Caribous de Val-d'Or, visant à obtenir un suivi sur le dossier de la mise en enclos de ces derniers.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. 13 h 00 : Mot de bienvenue
2. 13 h 02 : Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. 13 h 08 : Adoption du compte rendu du 4 juin 2020
4. 13 h 10 : Hydro-Québec : point d'information
5. 13 h 20 : Modification du calendrier et format des rencontres
6. 13 h 25 : Synergie des enjeux des TLGIRT de la région
7. 13 h 35 : PAFIT 2023-2028 : préoccupations
8. 13 h 40 : Préoccupations : fiches enjeux-solutions
9. 14 h 40 : Retour sur la consultation publique du PAFIO - Février 2020
10. 15 h 40 : Dossiers en cours au MFFP
11. 15 h 50 : Divers
 - a. Certification FSC – Résolu
 - b. Caribous de Val-d'Or
12. 15 h 58 : Date de la prochaine rencontre
13. 16 h 00 : Fin de la rencontre

3. Adoption du compte rendu du 4 juin 2020

Le compte rendu est adopté sans modification.

4. Hydro-Québec : point d'information

Philippe Major introduit Sylviane Legault et Diane Guillemette, conseillères – Relation avec le milieu chez Hydro-Québec, pour un point d'information sur des travaux de réfection aux centrales de Rapide-2 et Rapide-7. Bien que les centrales soient sur le territoire de la municipalité de Rouyn-Noranda, plusieurs utilisateurs des chemins d'accès aux centrales proviennent du territoire de la MRCVO. Sylviane Legault souligne d'entrée de jeu que si le

besoin se fait sentir, une présentation plus détaillée pourrait être réalisée lors de la prochaine rencontre de la TGIRT, le 29 octobre 2020.

Ainsi, les tabliers des ponts des centrales de Rapide-2 et Rapide-7 seront détruits et reconstruits, car ils ont atteint la fin de leur durée de vie utile. Des travaux seront aussi réalisés aux évacuateurs situés sous une partie du tablier du pont. Il s'agit donc de travaux majeurs s'étendant sur une période de 3 ans, qui débuteront au mois de mars 2021 et se termineront au mois de décembre 2023. L'accès aux ponts sera donc fermé. Dans le cas de la centrale de Rapide-7, un tracé de contournement, empruntant un chemin d'accès forestier, est prévu pour que les utilisateurs puissent rejoindre le chemin du Rapide-7. Dans le cas de la centrale de Rapide-2, aucun chemin de contournement n'est prévu. Les deux projets seront réalisés simultanément.

Gilles Fournier, du MFFP, questionne Sylviane Legault quant à l'intention et l'obligation d'Hydro-Québec de réaliser une voie de contournement pour le chemin de Rapide-2. Sylviane Legault souligne qu'Hydro-Québec n'est pas dans l'obligation d'offrir une voie de contournement, mais que l'organisation souhaite trouver une solution assurant aux utilisateurs l'accès à l'autre portion du chemin du Rapide-2. Sylviane Legault mentionne qu'un échange a eu lieu avec M. Auger du MFFP-Faune afin d'identifier des pistes de solution et que certains points doivent encore être validés dans ce dossier.

La ligne info projet d'Hydro-Québec sera mise à la disposition des représentants des organismes siégeant à la TGIRT pour transmettre des questionnements. Une démarche d'information et de consultation sera amorcée avec les groupes concernés, touchant non pas la nature des travaux, mais plutôt les mesures d'atténuation, surtout concernant la centrale de Rapide-2. À la suite d'une question de Ghyslaine Dessureault sur l'accessibilité des cartes présentées lors de la rencontre, Sylviane Legault précise que les cartes seront accessibles sur un site web dédié au projet.

5. Modification du calendrier et format des rencontres

Philippe Major détaille certaines modifications apportées au calendrier des rencontres. La rencontre automnale devait avoir lieu soit le jeudi 29 octobre 2020 ou le jeudi 5 novembre 2020. Le moment de la rencontre devait être déterminé selon la disponibilité de quelques membres. Ceux-ci ont été contactés et le choix du 29 octobre a été retenu. Ensuite, la rencontre prévue le jeudi 10 décembre 2020 a été devancée au jeudi 3 décembre 2020 puisque le coordonnateur de la TGIRT, Philippe Major, et la représentante de la MRCVO, Jacinthe Pothier, ne pouvaient être présents. Les modifications au calendrier sont adoptées. Si un conflit d'horaire est constaté par un trop grand nombre des membres, la date de la rencontre sera modifiée en conséquence.

6. Synergie des enjeux des TLGIRT de la région

Ce point d'information visait à informer les membres de l'une des actions à venir pour le MFFP dans le cadre de la vision forestière 2050. Philippe Major informe les membres que dans le cadre de cette action, le MFFP souhaite arrimer certains enjeux régionaux, donc les enjeux communs aux différentes TLGIRT de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, dans une optique d'optimisation du temps et des ressources. L'objectif de cette démarche

n'est pas de mettre de côté la concertation locale. Le rôle de Philippe Major est de questionner les membres de la TGIRT de la MRCVO sur la pertinence de cette action et de recueillir les propositions pour mettre en œuvre cette action. L'approche de cette action demeure exploratoire et rien n'est imposé aux membres.

Gilles Fournier ajoute que le MFFP souhaite une synergie à l'échelle régionale. À titre d'exemple, si des comités sur les mêmes préoccupations sont créés dans différentes MRC, il s'avérerait pertinent de mettre en commun les ressources et le personnel pour travailler le dossier en synergie. Ainsi, les coordonnateurs pourraient identifier les dossiers et objectifs communs aux TLGIRT régionales et en arriver à des solutions communes. Gilles Fournier souligne l'importance de prendre en considération les particularités propres à chaque TLGIRT, c'est-à-dire les dossiers communs aux TLGIRT, mais identifiant des objectifs différents. Si des particularités ressortent de certains dossiers communs aux TLGIRT, le MFFP continuera à moduler ses actions selon ces particularités.

Ghyslaine Dessureault, de l'APAT, souligne qu'elle est en accord avec cette action qui éviterait des doublons et permettrait l'avancement des dossiers plus rapidement.

De son côté, Jacinthe Pothier mentionne l'exemple du « comité Paysage », pour lequel le système de cotation des sites d'intérêts utilisés par les TLGIRT est inspiré de celui mis en place pour la ville-MRC de Rouyn-Noranda. Dans cet exemple, certaines particularités ont été appliquées par la TLGIRT, mais les réflexions et discussions entourant les paysages auraient pu être encadrées dans un comité commun, en synergie avec les différentes TLGIRT. Jacinthe Pothier souligne que cette approche est fort intéressante, en fournissant un autre exemple, celui des « comités Esker ».

Yves Grafteaux, de l'OBVT, se questionne quant à la gestion des enjeux communs et sur le rôle des MRC dans des dossiers communs, à savoir quelle organisation chapeaute la gestion d'un dossier particulier. Ce questionnement est émis pour donner suite au constat qu'il n'existe plus de table de gestion intégrée des ressources et du territoire régionale qui encadre les TLGIRT. Jacinthe Pothier souligne que si une TLGIRT traite un dossier en priorité et que les autres TLGIRT traitent de ce dossier ultérieurement, la gestion et l'encadrement est automatiquement délégué à la TLGIRT porteuse du dossier.

Aurore Lucas, du CREAT, souligne que puisque l'organisme a une mission régionale, beaucoup d'enjeux sont soulevés sur l'ensemble des territoires couverts par les TLGIRT. En travaillant à l'échelle de la région, cela permettrait d'optimiser l'utilisation des ressources, en plus d'éviter le dédoublement des présentations, comme la présentation sur la stratégie régionale de production de bois. Gilles Fournier, du MFFP, précise que l'objectif de cette action (*Synergie des enjeux des TLGIRT de la région*), n'est pas de rassembler tous les acteurs de l'ensemble des TLGIRT de la région pour la présentation d'un dossier particulier.

7. PAFIT 2023-2028 : préoccupations

Ce point d'information vise à informer les membres que le MFFP met déjà en œuvre le renouvellement des PAFIT des UA pour 2023-2028. Pour être intégrées aux nouveaux PAFIT, les préoccupations doivent être émises d'ici décembre 2021. Philippe Major rappelle aux

membres qu'une préoccupation peut être émise en tout temps, mais ne pourra pas être intégrée au PAFIT si elle est transmise après décembre 2021.

Pour donner suite au commentaire de Ghyslaine Dessureault concernant l'échéance à court terme de décembre 2021, Marie-Ève Lacombe ajoute que les nouvelles préoccupations étaient intégrées au PAFIT en vigueur au fur et à mesure et que les séances de consultation publiques nécessitent l'obtention du contenu des PAFIT.

8. Préoccupations : fiches enjeux-solutions

Philippe Major a poursuivi le travail amorcé par Jacinthe Pothier lors des rencontres du 7 novembre 2019 et du 13 février 2020. Ce travail concerne les préoccupations étant déjà prises en compte dans les pratiques forestières actuelles. Certaines d'entre elles doivent être précisées par les porteurs et pourraient éventuellement devenir des fiches enjeux-solutions. Ces préoccupations se retrouvent en annexe des PAFIT des UA 83-51, UA 84-51 et UA 84-62. À partir du RADF, du recueil des fiches enjeux-solutions et des PAFIT en vigueur, Philippe Major a réalisé des fiches de travail répondant aux questions suivantes :

- Est-ce que les modalités existantes répondent à la préoccupation ?
- Si oui, quelles sont les pratiques ou modulations qui y répondent ?
- Si non, de quelle manière cette préoccupation pourrait-elle être répondue ?

Gilles Fournier souligne que dans les PAFIT 2018-2023 en vigueur, certaines préoccupations ont été traitées et intégrées alors que certaines, non traitées, ont été jointes en annexes des PAFIT des UA 83-51, 84-51 et 84-62. L'objectif de cet exercice est d'intégrer, s'il y a lieu, ces préoccupations aux nouveaux PAFIT 2023-2028 ou encore de ne plus les considérer puisqu'elles seraient déjà prises en compte dans les pratiques forestières.

Philippe Major détaille la **préoccupation N°25** et explique de quelle façon cette dernière est prise en compte dans le RADF :

- Les opérations forestières engendrent de multiples perturbations sur la qualité de l'eau à travers le territoire exploité. Ces perturbations relèvent principalement des phénomènes d'érosion et de l'augmentation de la température de l'eau suite à l'exposition du sol, des berges et des milieux littoraux au rayonnement solaire.

Les porteurs de la préoccupation sont invités à émettre des commentaires et à déterminer si les modalités existantes répondent à la préoccupation. Aurore Lucas et Ghyslaine Dessureault soulignent que le temps a manqué pour étudier les fiches de travail et qu'il y a des redondances dans les préoccupations émises par les membres. Un travail de fond est nécessaire et certaines préoccupations pourraient donc être fusionnées.

Philippe Major propose la mise en dépôt de ce point et la tenue d'une rencontre spéciale dédiée au dossier des préoccupations. Gilles Fournier suggère qu'en amont, les porteurs des préoccupations soient rencontrés individuellement pour effectuer un premier travail d'élagage et de précisions et qu'une rencontre de la TLGIRT pourrait résumer le travail

effectué. Aurore Lucas est en accord avec la tenue d'une rencontre entre les porteurs de préoccupations et le coordonnateur, Philippe Major, pour arrimer les différentes fiches.

9. Retour sur la consultation publique du PAFIO - Février 2020

Marie-Ève Lacombe et Nicolas Massé-Audet, du MFFP, effectuaient un retour sur les consultations publiques des PAFIO des UA 83-51, 84-51 et 84-62, ayant eu lieu en février 2020. L'objectif est de présenter aux membres le type de demande que le MFFP reçoit dans le cadre des consultations et de démontrer les actions concrètes que le ministère met en œuvre et les outils disponibles pour y répondre.

Marie-Ève Lacombe a détaillé les différents outils de communication utilisés afin de favoriser la participation des citoyens aux consultations publiques des PAFIO, dont les pages d'accueil de réseaux sociaux des associations, les journaux régionaux, locaux et de quartiers, par courriel, par communiqué de presse et par l'entremise d'une carte interactive en ligne. Ainsi, les statistiques concernant le nombre d'individus ou organismes présents et le nombre de commentaires émis au cours des périodes de consultation pour les unités de gestion 83 et 84 ont été présentés. Au total, 42 et 12 individus ou organismes étaient présents lors des consultations du PAFIO pour l'UG 83 et l'UG 84, respectivement. Le *paysage esthétique*, *l'entretien des chemins multi-usages* et *la quiétude des utilisateurs* sont les principaux thèmes évoqués par les individus ou organismes dans l'UG 83, alors que pour l'UG 84, il s'agit de *la quiétude des utilisateurs*, *la faune terrestre exploitée* et *l'aménagement forestier écosystémique*.

Puis, Marie-Ève Lacombe et Nicolas Massé-Audet ont détaillé des exemples de commentaires reçus lors des consultations publiques et la réponse fournie par le MFFP pour moduler les pratiques forestières actuelles ou à venir. Marie-Ève Lacombe rappelle aux membres que suite au PAFIO, la planification est peaufinée et certains blocs de récoltes peuvent être retirés temporairement et devenir des blocs de forêt résiduels. Cette approche n'est cependant pas prônée.

Marie-Ève Lacombe rappelle qu'en regard des commentaires reçus, la planification forestière sera affectée de façon différente, d'un secteur à un autre. Ainsi, chaque cas est spécifique et divers éléments doivent être pris en considération lors du processus d'harmonisation des pratiques. Elle ajoute que les ententes et mesures convenues sont valides pour une durée de 5 ans. Finalement, les préoccupations émises lors des consultations permettent de planifier plus en détail les travaux forestiers.

10. Dossier en cours au MFFP

Prescription sylvicole

- Stéphanie Racicot, du MFFP, souligne que le ministère doit fournir, d'ici la fin du mois de septembre 2020, un bassin de prescriptions sylvicoles pour que le BGA puisse réaliser leur programmation annuelle pour l'année 2021. Les aménagistes peaufinent la planification et réalisent les prescriptions sylvicoles.

Communautés autochtones.

- Les unités de gestion doivent effectuer l'harmonisation fine du 250 % qui doit être réalisée avec les communautés autochtones. Ainsi, des rencontres seront planifiées avec chacune des communautés.

Travaux terrain

- Le MFFP concentre actuellement ses efforts sur le terrain pour faire les visites requises pour la planification des travaux sylvicoles non commerciaux avant la chasse et l'arrivée de l'hiver. De plus, des visites de chantier des travaux en cours sont effectuées pour s'assurer du respect de la réglementation en vigueur. Stéphanie Racicot ajoute que le MFFP est satisfait des travaux sylvicoles effectués sur le terrain malgré le contexte particulier. Les opérations de scarifiages et de plantation de plants ainsi que les entretiens de peuplement se sont bien déroulés.

Henri Jacob, de l'Action Boréale, questionne les représentants du MFFP sur la place de la biodiversité dans les commentaires des consultations publiques des PAFIO et soulève un constat quant à l'absence de biologiste ou de représentant de la faune à la TLGIRT. Selon lui, il s'avère difficile de poser des questions sur des problématiques liées à la faune dans de telles circonstances. Stéphanie Racicot souligne que les questions peuvent lui être transmises et un retour sera assuré par les représentants du MFFP. Quant aux commentaires de nature faunique, ils sont généralement reliés à l'utilisation et à la protection des territoires de chasse.

Henri Jacob ajoute que la question de la biodiversité (arbres, insectes, originaux, etc.) est de plus en plus préoccupante et soulevée par un grand nombre de personnes. D'autre part, il émet le commentaire que les sujets sur la biodiversité se retrouvent rarement dans les ordres du jour des rencontres de la TLGIRT. Il suggère donc qu'un biologiste soit invité à la TLGIRT pour effectuer un compte rendu sur les effets des pratiques forestières sur la biodiversité et les actions qui y sont liées.

Gilles Fournier ajoute que la mise en place d'un comité faune à la TLGIRT de la MRC d'Abitibi a été possible, car des membres ont émis des commentaires et préoccupations. Il encourage donc les membres à poser des questions et émettre leurs préoccupations, mais souligne que l'initiative doit provenir des membres.

Ghyslaine Dessureault ajoute que plusieurs sujets liés à la faune et la biodiversité sont traités à la table faune régionale ou encore dans les fiches enjeux-solutions.

Philippe Major invite les membres à lui transmettre leurs suggestions de sujet, préoccupations ou questionnements afin qu'il puisse les transmettre au MFFP. De cette façon, des spécialistes et intervenants pourront être invités à des rencontres de la TLGIRT pour traiter de dossiers spécifiques.

Au sujet de la présentation du « projet Faune » prenant place à la TLGIRT de la MRC d'Abitibi, Aurore Lucas souligne qu'il serait pertinent d'attendre l'élaboration des priorités d'actions au sein de ce comité pour ensuite effectuer une présentation à la TLGIRT de la MRCVO. Elle suggère d'aborder plus amplement le cas des espèces menacées ou

vulnérables.

11. Divers

a) Certification FSC – Résolu

Pour donner suite à sa présentation sur les hautes valeurs de conservation (HVC) lors de la rencontre du 4 juin 2020, François Denis, de produits forestiers Résolu, souhaitait rappeler que plusieurs dossiers sont actuellement actifs et invite les membres à transmettre leurs questionnements liés aux HVC ou à présenter des sites ou éléments pouvant être définis comme HVC sur le territoire, notamment le territoire des unités de gestion 84-51 et 87-51.

b) Caribous de Val-d'Or

Henri Jacob souhaitait avoir une mise à jour du dossier des caribous de Val-d'Or, en lien avec leur mise en enclos. Il ajoute qu'après la mise en enclos des caribous, le ministre du MFFP avait l'intention d'agrandir cet enclos. Henri Jacob a tenté à plusieurs reprises, sans succès, de contacter le ministère concernant ce sujet, de concert avec deux communautés autochtones, l'une basée ici en région, et une seconde sur la Côte-Nord.

Stéphanie Racicot souligne que c'est la direction de la gestion de la faune au bureau de Rouyn-Noranda, sous la responsabilité de Daniel Spalding, qui s'occupe de ce dossier. Stéphanie Racicot contactera M. Spalding pour avoir une mise à jour sur les caribous de Val-d'Or et l'avancement du processus d'appel d'offres pour l'agrandissement de l'enclos.

12. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 29 octobre prochain à 9h00 par vidéoconférence.

13. Fin de la rencontre

La séance est levée à 15h30.

Philippe Major
Technicien en aménagement
Service de l'aménagement